

9 SEP 1956

au mardi du 21 Mars.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approver cette décision et de l'autoriser à passer un avenant enregistré enregistraient la substitution des entités.

De plus il demande que les sols soient une couche de vernis spécial qui rend l'entretien plus facile, le sol moins glissant, et dont la durée varie entre 3 et 5 ans.

Le prix des vernis est de 130fr le m² ce qui coûtera une impulsion de 1904.80 francs.

Le Conseil

après avoir délibéré, estime que les propositions de M. le Maire sauvegardent les intérêts de l'école et de la ville et décide de les approuver.

Travaux du Stade de la Filoterie contrat d'architecte. Au cas des

approuvé le 10-10

sub du

seances pas d'entes, le Conseil a admis le projet de restauration et d'aménagement du Stade de la Filoterie

Un ouvrage important: la tribune vient d'être réalisée.

55082

x et

Pour venir à l'architecte les honoraires qui lui sont dus, il est nécessaire de rédiger un contrat.

Le Conseil à l'unanimité charge M. le Maire d'élaborer et de signer avec M. Legay et Batut un contrat d'architecte leur confiant les travaux d'amenagement du Stade de la Filoterie.

spécial
TPE pour

approuvé le 4-10

Avenant au contrat Gaudin Younican. L'entreprise Gaudin Younican

55083

lts avec
i et sans

qui a obtenu par contrat en date du 21 Mars 1955 de faire pendant 10 ans le service d'entretien des ordures ménagères sur la commune de Royon, demande pour les besoins de son exploitation que les sommes